

FACULTE DE DROIT D'ECONOMIE ET DE GESTION

CONSEIL du 28 septembre 2005

Etaient présents :

Parmi les membres du collège A :

M Starzenski

Parmi les membres du collège B:

MM., Bonduelle, Hanna, Jenny,

Parmi les personnalités extérieures :

Mme Houssier

MM Delcourt ,Mas, Pierangeli

Parmi les étudiants :

Collège Licence : M. Steffe

Collège Master : Melles Fartek , Fournier, M.Blanchart

Parmi les membres du collège AITOS

Mme Neveu

Parmi les Membres de Droit

Mme Mairesse

M. Chabasse

Avaient donné pouvoir :

M. le Sous-Préfet à M. Pierangeli

M.Darras à M.Pierangeli

Maître Guillemot à M.Mas

M Sauvage à M.Bonduelle

M. Loquet à M.Bonduelle

Melle Marsail à M.Blanchard

Excusé :

Monsieur Dulion , Agent Comptable

Invitée:

Mme Li Crapi

Monsieur Pierangeli , Président du Conseil de la Faculté, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance par le premier point de l'ordre du jour, qui consiste en l'approbation du compte-rendu du conseil du 1^{er} juillet dernier.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

M.Pierangeli aborde ensuite successivement les différents points de l'ordre du jour :

DBM

Une DBM de rattachement d'un montant de 5679 euros et une DBM de réserves d'un montant de 38109 euros sont présentées à l'examen des membres du conseil. Ces DBM visent essentiellement à permettre d'assurer le paiement du premier trimestre d'heures complémentaires et à abonder les comptes de fournitures et prestations internes.

Ces deux DBM sont approuvées à l'unanimité.

Modifications mineures des maquettes :

Licence 1 droit

Le cours d'économie d'entreprise a été déplacé au second semestre en licence 1 d'économie. De ce fait, ce cours ne peut plus être suivi par les étudiants de licence 1 de droit. Cette matière sera donc supprimée cette année et les deux points ECTS répartis sur les deux matières restantes au sein de la même unité.

Pour les étudiants ajournés qui auraient obtenu cette matière, les crédits correspondants seront validés au titre d'une autre unité.

Epreuve de rattrapage en langues

Une épreuve écrite de rattrapage d'une heure est prévue à la fin de chaque semestre dans les différents langues pour les étudiants ajournés.

Régime spécial des salariés pour le suivi des TD : (art 25 du règlement d'examens)

Une précision est apportée : Ce régime ne concerne pas les contrats étudiants car l'employeur doit s'adapter à l'emploi du temps de l'étudiant.

Modifications des maquettes du Master DAEI et du Master Fiscaliste International

M. Bonduelle présente aux membres du Conseil les aménagements proposés sur les maquettes de ces Masters par le responsable pédagogique. En Master DAEI, la modification concerne les cours d'approche des marchés. Le volume horaire de chaque marché passe à 12h au lieu de 24h et les étudiants doivent choisir trois marchés parmi cinq. Le volume horaire de pratique de la langue passe de 41h à 36h.

La seconde année de Master Fiscaliste international débute par un module préparatoire de 20h d'introduction à la fiscalité internationale. Quatre cours sont donnés en commun avec d'autres Masters de la FDEG et de l'IAE et les volumes horaires de certains cours ont été revus à la baisse.

Monsieur Pierangeli, Président du Conseil propose ces modifications de maquettes au vote du conseil. Ces modifications sont approuvées à l'unanimité.

Projet de licence professionnelle :

La parole est donnée à Monsieur Lutun qui expose aux membres du Conseil le projet de licence professionnelle : Activités juridiques mention logistique juridique de l'entreprise.

Ce projet fait partie de l'ensemble de l'offre globale de formation 2006, que la Faculté devra présenter au Ministère, pour le renouvellement des habilitations.

Monsieur Lutun indique que ce projet de licence est axé sur l'environnement juridique de l'entreprise. Une licence professionnelle, orientée sur les professions judiciaires existe déjà à Douai. C'est pourquoi à Valenciennes, nous avons choisi une orientation différente. La première année, l'ouverture se fera en formation initiale ; mais d'ores et déjà, certains partenaires seraient intéressés pour mettre en place des contrats de qualification, l'alternance ou l'apprentissage. Cette licence ne sera pas la continuité du DEUST Assistant Juridique existant. Elle vise à former des techniciens juridiques d'entreprise ; le but essentiel est de conduire rapidement à l'emploi, pour les étudiants qui n'envisagent pas de Master.

Cette licence professionnelle s'étale sur 12 semaines et comporte 150h de projet tutoré. M. Lutun commente brièvement le contenu des unités juridiques et ajoute que 25% des intervenants sont des professionnels ; ainsi le droit du transport sera assuré par un représentant de la société Calberson.

M. Mas propose à M. Lutun de faire intervenir des professionnels du secteur bancaire.

Cette licence permettra aussi d'intégrer des étudiants de licence 2, souhaitant se réorienter, des étudiants du Deust Assistant juridique, des étudiants titulaires d'un BTS ou d'un DUT. Un mémoire devra être soutenu par chaque étudiant, à l'issue de son stage de 12 semaines. A la question de M. Blanchart de savoir s'il s'agit d'un mémoire ou d'un rapport de stage, M. Lutun répond qu'effectivement il s'agit de développer un sujet en rapport avec le stage.

Mme Mairesse souligne que le terme professionnel peut être associé au terme mémoire, car on est ici dans l'applicatif soutenu par la recherche.

Maître Delcourt indique que dans le domaine du transport, il y aura une forte demande et que cette licence semble très intéressante.

Mme Mairesse ajoute qu'il y a actuellement des besoins à satisfaire dans les entreprises, de techniciens adaptés à ces métiers juridiques. Au sein du pôle de compétitivité par exemple, il y a une demande importante car c'est transversal et couvre toutes les disciplines. On doit pouvoir balayer toutes les missions qui relèvent de ce domaine, mais aussi le droit, le management, l'économie.

Mme Mairesse conseille à M. Lutun de montrer la progression au niveau des unités 5 et 10 car l'intitulé est identique. Il faudrait le modifier.

M. Bonduelle précise que la mention logistique juridique veut montrer qu'il s'agit d'une assistance juridique. C'est la singularité du projet par rapport à un cursus classique de juriste d'entreprise.

M. Blanchart demande si la Faculté va faire de la publicité pour ce projet, et quand cela sera possible.

Mme Mairesse répond qu'il est possible de communiquer dès à présent sur cette licence, sous réserve de préciser que nous sommes en attente de l'habilitation. Les journées portes ouvertes seront un excellent moyen d'informer sur ce projet et de toucher un public nombreux.

Melle Fartek, étudiante indique que la CORPO est prête à beaucoup s'impliquer pour que les journées portes ouvertes aient un impact maximum. M. Pierangeli assure qu'il est prêt à soutenir toute initiative en ce sens.

Mme Mairesse se déclare très satisfaite devant la volonté des étudiants de défendre leur Faculté.

Après quelques échanges de points de vue sur l'intérêt de ce projet, M. Pierangeli propose ce dernier aux votes des membres du Conseil.

Le projet est adopté à l'unanimité.

Point sur les activités de l'Institut d'études judiciaires

M. Bonduelle rappelle que lors du dernier conseil, une demande avait été faite de la part d'un des membres pour faire le point des activités et du fonctionnement de l'IEJ.

M. Hisbergues récemment élu Directeur des études de l'IEJ, prend la parole pour expliquer aux membres du conseil que l'IEJ va subir une profonde réorganisation interne pour :

- permettre à tous les étudiants de M1 et M2 de suivre la préparation au concours d'avocat dispensée au sein de l'IEJ
- refondre le programme de la préparation car certains cours existent déjà en master 1
- mettre en place et gérer la formation obligatoire continue des avocats

Cette formation de 20h minimum par an et par avocat pourrait intéresser les 400 avocats des barreaux de Valenciennes, Cambrai, Douai et Avesnes. Il faut prévoir une première intervention en novembre 2005.

. L'ancien IEJ, qui fonctionnait avec une dizaine d'inscrits, a connu des résultats honorables pour l'accès au CRFPA mais le Conseil d'administration ne s'était jamais réuni, étant donné les fonctions réduites de l'IEJ.

Le conseil d'administration de l'IEJ actuel va donc être convoqué pour la fin octobre. Il faut mettre une date butoir pour l'inscription des étudiants, qui feront partie du conseil d'administration.

La question du montant des frais d'inscription va être étudiée très rapidement pour trouver un tarif qui ne pénalise pas les étudiants qui doivent faire une double inscription à l'IEJ de Lille.

Mme Mairesse intervient et explique qu'elle avait suivi ce dossier, il y a quelque temps, et que M. Le Président Level avait tout tenté pour éviter aux étudiants de payer cette double inscription.

L'IEJ de Valenciennes n'ayant probablement jamais la possibilité d'être Centre d'examen, la solution demeure dans l'établissement d'une convention avec LILLE 2. Cette question peut être revue très prochainement.

Concernant l'organisation pratique de la mise en place de la formation continue des avocats, M. Hisbergues précise que l'union des jeunes avocats apportera son aide et fera le relais entre l'université et les avocats des différents barreaux.

Questions diverses

Les étudiants posent le problème du stationnement qui devient vraiment aigu aux abords de la Faculté à certaines heures de la journée.

Le parking souterrain pourrait être utilisé sous réserve d'un accord avec la SEM sur un tarif étudiant.

M. Pierangeli propose de contacter maître Vanhelder afin de savoir si une convention serait possible avec la SEM. Mme Mairesse approuve et précise qu'il faut au préalable évaluer les besoins des étudiants en la matière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 18h30